



---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2022

N° 2022 – 109

**Objet : Subvention d'investissement à la S.N.S.M du Croisic**

**Rapporteur : Monsieur BOURDIC**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le neuf novembre conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mme QUELLARD, Maire.

**Adjoints :**

M. BRUNEAU, Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

**Conseillers Municipaux :**

M. BOUCHER, Mme FALLER, M. POIGNAN, M. BOURDIC, Mme VIGOUROUX, Mme PONTTHOREAU, M. GOUGEON, Mme DREZEN, M. EVAIN, Mme JANSSEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Mme BLANCHET représentée par Mme FALLER  
M. LACROIX représenté par Mme CAUBEL

**Secrétaire de séance :**

Mr BRUNEAU



**Objet : Subvention d'investissement à la S.N.S.M du Croisic**

La SNSM du Croisic sollicite une subvention de la Ville du Croisic dans le cadre du développement futur de sa station. Les évolutions des usages maritimes, avec l'implantation du parc éolien, et la navigation de bateaux à passagers de grands gabarits (80 passagers) sur la zone d'intervention de la station SNSM du Croisic ont conduit celle-ci à renforcer et à adapter ses conditions d'intervention de sauvetage.

Ainsi, la station SNSM du Croisic se dotera prochainement :

- d'un navire hauturier de type 1 (NSH), réception prévue en 2024,
- d'un navire de sauvetage côtier de type 2 (NSC2), réception prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2022,
- d'un abri opérationnel adapté pour ces deux navires, réception prévue : 2022/2023.

Le montant global de ces investissements est estimé à 2 706 000 €. Le projet est subventionné à 62% par le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget à l'article 20421 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé / Biens mobiliers, matériel et études.

La Commission de Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des voix des membres présents.

Le Conseil Municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € à la station SNSM du Croisic.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Jacques BRUNEAU



Le Croisic, le 16 novembre 2022.

Le Maire,  
Michèle QUELLARD



**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :